

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 9 décembre 2010, affiché le 15 décembre 2010. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 1^{er} décembre 2010, sous la présidence de Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Étaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Mary FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Marie-Rose GRANDET - Georges MARTINET - Raymond MATHIEU - Jean-Louis PIVARD - Josy QUAGLIA - Françoise ROY
Étaient excusés	Thierry REBERE a donné pouvoir à André PERRIN Frédéric GAILLARD a donné pouvoir à Marianne DUBARE Hélène JACQUET a donné pouvoir à Alain BRITEL Agnès PRUNIAUX
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Alain BRITEL Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 14 Votants : 17

Ouverture de la séance à 19 h 30.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2010 n'appelle aucune observation, il est accepté à l'unanimité.

Compte rendu de décision

Madame le Maire rend compte de la décision qu'elle a été appelée à prendre conformément à la délibération du conseil municipal n°54/2010 du 8 juin 2010, à savoir :

Décision 2010-05 – Avenant au contrat d'assurance "lot 3 flotte automobile" suite à la vente du véhicule 2063 RT 01 et à l'achat de 2 véhicules (camion et véhicule du CCAS). Le montant de cet avenant s'élève à 196,15 €.

Subvention exceptionnelle pour l'école élémentaire

Comme les années précédentes, Madame MILLET Françoise, enseignante en CM2 souhaite organiser un voyage de 4 jours à Paris du 15 au 18 février 2011 pour sa classe. Le programme de ce voyage consiste à aborder sous une autre forme certaines parties de l'Histoire de France à travers les éléments incontournables de notre patrimoine. En 2009, la classe de CM2 avait perçu une aide financière de la commune de 2 600 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 600 € et **s'engage** à prévoir les crédits nécessaires au budget 2011.

Dénonciation de la convention tripartite concernant la bibliothèque municipale

Le 29 mars 1996, la Commune de Dortan passait avec le comité de gestion de la bibliothèque municipale et l'association "des Livres et des Lecteurs", une convention de gestion de la bibliothèque municipale. Ce comité de gestion était composé de 15 membres représentant la commune, l'école élémentaire, l'école maternelle, le sou des écoles laïques, les parents d'élèves et l'association "des Livres et des Lecteurs". Devant la lourdeur de cette organisation et constatant que le comité de gestion ne se réunit plus depuis de nombreuses années, il s'avère nécessaire de revoir le fonctionnement de la bibliothèque. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **dénonce à l'unanimité** la convention précitée.

Décision modificative n°4 budget "Commune"

Suites à des erreurs d'imputation de subventions perçues en investissement, il s'avère nécessaire de modifier certains comptes budgétaires.

Objet	Montant	Ancienne imputation	Nouvelle imputation
Subvention rénovation monument aux morts (année 2009)	1 600,00 €	1311	1321
Subvention toiture chapelle Bonaz (2003)	4 573,00 €	1318	1328
Subvention travaux chauffage église (2002)	7 625,00 €	1318	1328
Subvention travaux chauffage église (2002)	3 048,99 €	1318	1328

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** le transfert de ces crédits.

Tarifs municipaux année 2011

Les commissions "finances" et "eau-assainissement" se sont réunies le 6 décembre 2010 pour étudier les tarifs municipaux.

Tarifs de l'eau et de l'assainissement : la part reversée à la CCO (Communauté de Communes d'Oyonnax) était incluse dans les tarifs municipaux appliqués jusqu'en 2010. Jean Claude GAILLARD informe les membres du conseil que ces redevances versées à la CCO devront figurer sur les factures des administrés dès 2011, séparément des tarifs communaux.

En conséquence, la commission propose de réduire les tarifs actuels du montant de la redevance CCO, à savoir :

- Eau : 1,60 € - 0,30 € (redevance CCO) = 1,30 €
- Assainissement : 1,40 € - 0,96 € (redevance CCO) = 0,44 €

A ces deux montants, les membres des commissions proposent une augmentation de 0,05 € sur les m3 d'eau et d'assainissement pour 2011. Ce qui portera **les montants de la part communale** du m3 d'eau à 1,35 € et celui d'assainissement à 0,49 €, auxquels il faudra ajouter à la facturation de 2011, les redevances CCO de 0,30 € par m3 d'eau et 1,06 € par m3 d'assainissement.

Pour les autres tarifs, les membres des commissions proposent une augmentation du coût de la vie (1,6 %) pour certains tarifs et pas d'augmentation pour d'autres (notamment la restauration scolaire, l'accueil périscolaire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **fixe à l'unanimité** les tarifs conformément au tableau ci-dessous :

Produits communaux		Propositions 2011
Location salle des fêtes	Associations locales (manifestations inscrites au calendrier)	54.00 €
	Particuliers de Dortan	173.00 €
	Associations extérieures à Dortan	465.00 €
	Maison des sociétés	110.00 €
Copies	A3	0.30 €
	recto verso A3	0.60 €
	A4	0.20 €
	recto verso A4	0.40 €
	couleur A3	1.20 €
	couleur A4	1.00 €
Télécopies	communication ou accusé de réception	1.00 €
Tarifs horaires des travaux effectués par les agents communaux	Main d'œuvre	18.60 €
	Utilisation tracto pelle	41.86 €
	Tracteur avec épareuse et chauffeur	57.55 €
	Utilisation camion et chauffeur	49.40 €
	Déneigement véhicule équipé et chauffeur	73.61 €
Cimetière	Concession de 15 ans - 2,50 m2	58.35 €
	Concession de 15 ans - 5 m2	116.73 €
	Concession de 30 ans - 2,50 m2	116.73 €
	Concession de 30 ans - 5 m2	233.46 €
	Columbarium 15 ans	71.52 €
	Columbarium 30 ans	142.98 €
Restauration scolaire	repas de midi	3.20 €
	garderie	2.00 €
	repas d'adulte	3.20 €
Accueil périscolaire	20 séances	20.00 €
Garderie	20 séances	20.00 €
Loyers de la Cité	logement de 2 pièces	57.86 €
	logement de 4 pièces	93.73 €
	logement de 5 pièces	110.12 €

	logement de 6 pièces	125.84 €
	logement de 7 pièces	141.30 €
	logement de 8 pièces	157.54 €
	magasin (le m2)	2.11 €
	atelier (le m2)	1.80 €
	garage (le m2)	16.24 €
Droit de place	L'emplacement (par jour)	10.00 €
Eau	m3	1.35 €
	Forfait branchement	447.26 €
	Entretien des compteurs d'eau	
	15 mm	10.88 €
	20 mm	12.20 €
	25 mm	22.36 €
	30 mm	23.38 €
	40 mm	31.90 €
	50 mm	51.32 €
	65 mm	59.24 €
	80 mm	99.88 €
	100 mm	132.60 €
Assainissement	m3	0.49 €

Désignation d'un délégué suppléant au SIEA (Syndicat intercommunal d'énergie & d'e-communication de l'Ain)

L'article 6 des nouveaux statuts du SIEA précise le nombre de délégués titulaires pour représenter la commune au sein du SIEA de l'Ain. Il offre également la possibilité d'élire un délégué suppléant. En conséquence, par courrier du 24 novembre 2010, le Président du SIEA sollicite la désignation de ce délégué suppléant, pour représenter un des deux délégués titulaires, Georges MARTINET ou Marianne DUBARE, en cas d'absence, avec voix délibérative. Monsieur André PERRIN a proposé sa candidature. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** André PERRIN comme délégué suppléant au sein du SIEA.

Convention avec la base aérienne d'Ambérieu en Bugey

En date du 16 septembre 2008, la commune de Dortan signait une convention avec la base aérienne d'Ambérieu en Bugey ayant pour objet de définir les modalités de mise en place d'un chargé de mission de la base aérienne 278 auprès de la mairie. Cette convention concernait l'ingénieur en chef de l'armement BICHET, commandant la base aérienne 278. Par courrier du 10 novembre 2010, le Colonel ROUAT commandant de la base aérienne d'Ambérieu en Bugey, nous informe qu'il y a lieu de modifier cette convention suite à sa nomination. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** Madame le Maire à signer ladite convention.

Modification des statuts de la CCO (Communauté de Communes d'Oyonnax)

Madame le Maire expose que la CCO a voté le 21 octobre 2010 la modification de ses statuts. Cette révision a pour but de compléter ses compétences dans différents domaines : l'action sociale d'intérêt communautaire, les équipements sportifs, les actions de développement économique et l'environnement. Madame le Maire donne lecture des modifications. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la révision des statuts de la CCO telle que présentée.

Avenant n°2 au contrat d'occupation du domaine public par Bouygues au lieu dit « la Mouille »

Le 25 octobre 2000, le Conseil Municipal décidait de conclure avec la Société BOUYGUES, un contrat d'occupation du domaine public des parcelles AD 247 et 269 lieu-dit "La Mouille" pour l'implantation d'un relais de téléphonie mobile. L'augmentation de la redevance était basée sur l'indice du coût de la construction. Comme pour la redevance de la station électrique de Marchuran, la Société BOUYGUES propose d'indexer cette redevance sur la base de 2 % chaque année à compter du 1^{er} janvier 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte avec 16 voix pour et 1 abstention** l'avenant tel que présenté.

Récompenses 2010

Jean Claude GAILLARD explique que chaque année, les personnes qui se sont distinguées sont récompensées, que ce soit sur le plan scolaire, sportif ou musical. Il rappelle que seuls les mentions au Baccalauréat, les majors de promotion, les champions de l'Ain, les sportifs participant à titre individuel au championnat de France et les 1^{er} prix de conservatoire sont récompensés. A cette occasion, un bon d'achat leur est remis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de récompenser les personnes s'étant illustrées en 2010 à Dortan par la remise d'un bon d'achat de 50 €, à utiliser dans les trois magasins suivants : INTERSPORT à ARBENT, Librairie BUFFET à OYONNAX, La PAPETHEQUE à OYONNAX, ce bon sera valable jusqu'au 28 février 2011.

Questions diverses

1. Déviation de Dortan : une note d'information émanant du Conseil Général de l'Ain sera distribuée dans les prochains jours.
2. Schéma directeur d'eau potable : André PERRIN précise que le schéma directeur d'eau potable entre dans sa phase finale et que le montant des travaux à effectuer sur le réseau d'eau approchera certainement 1 million d'euros.
3. Site Internet : Jean-Claude GAILLARD précise que le nouveau site de Dortan : www.dortan.fr est opérationnel.

La séance est levée à 21 h 30.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Alain BRITEL

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.